



Dossier de l'OHI n° S3/2630

LETTRE CIRCULAIRE 24/2020
25 juin 2020

**COMITE DIRECTEUR DE LA GEBCO COI-OHI (GGC)
NOUVEAU REPRESENTANT DE L'OHI**

Références :

- A. LC de l'OHI 14/2020 du 13 mars – *Composition du Comité directeur de la GEBCO (GGC) – Appel à candidatures d'experts pour un poste à pourvoir*
- B. Mandat et Règles de procédures du GGC

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a informé les Etats membres, via la référence A, de la vacance d'un poste au sein du Comité directeur de la GEBCO (GGC) de l'OHI-COI et leur a demandé de désigner des experts afin de pourvoir ce poste. En réponse à la référence A, le Secrétariat de l'OHI a reçu trois candidatures pour pourvoir le poste vacant de l'OHI au sein du Comité directeur de la GEBCO. Les trois candidatures étaient les suivantes :

- Capitaine de vaisseau Lukman Hanafiah Azamar OMAR (Malaisie)
- M. George SPOELSTRA (Pays-Bas)
- M. Samuel HARPER (Royaume-Uni)

2. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit du grand intérêt que suscite le Comité directeur de la GEBCO et exprime sa gratitude aux Etats membres qui ont tous proposé des candidats ayant les qualifications requises.

3. Conformément à la pratique antérieure, les curriculum vitae des candidats ont été examinés de manière approfondie par le Secrétariat de l'OHI. Conformément à la référence B, une consultation pertinente a été menée avec le président du CGG. En tenant compte des critères de sélection et de l'expertise pertinente, de la contribution passée et actuelle aux activités de cartographie des océans, des rôles et responsabilités actuels au sein de leurs institutions nationales et de l'impact et de la contribution potentiels au projet GEBCO, de la répartition géographique des membres actuels du GGC (dans la mesure du possible) et de la possibilité pour le candidat d'obtenir le soutien de l'Etat qui propose sa candidature en vue de sa participation aux futures réunions du GGC, le Secrétariat de l'OHI (le Secrétaire général et les Directeurs) a convenu de la sélection de M. Samuel HARPER afin de pourvoir le poste vacant de l'OHI au sein du CGG pour la période 2020-2025.

4. Sauf objection de la part d'un Etat membre, la sélection de M. Samuel Harper sera effective à compter du 1er août 2020. La nouvelle liste actualisée des membres du CGG, qui devrait entrer en vigueur le 1er août 2020, est fournie à l'annexe A.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Secrétaire général,



Mustafa IPTES
Directeur

Copie à : Secrétariat de la COI, UNESCO
Président du Comité directeur de la GEBCO

Annexe : Liste des membres du Comité directeur de la GEBCO au 1^{er} août 2020.

**COMITE DIRECTEUR DE LA GEBCO COI-OHI (GGC)
Composition**

Liste prévue des membres du CGG au 1^{er} août 2020

- | | Durée du mandat : |
|---|--------------------------|
| 1. Membres nommés par l'OHI : | |
| M. Shin Tani* (Japon) (<i>Président</i>) | (2018-2023) |
| M. David Millar (Etats-Unis) | (2018-2023) |
| M. Evert Flier (Norvège) | (2019-2024) |
| Capitaine de vaisseau Rodrigo de Souza Obino (Brésil) | (2019-2024) |
| M. Samuel Harper (Royaume-Uni) | (2020-2025) |
| 2. Membres nommés par la COI : | |
| Dr Marzia Rovere (Italie) * | (2014-2019) |
| Dr Johnathan Kool (Australie) | (2016-2021) |
| Capitaine de vaisseau Leonid Shalnov (Fédération de Russie) | (2016-2021) |
| Dr Martin Jakobsson (Suède) (<i>Vice-président</i>) | (2018-2023) |
| Lieutenant de vaisseau Dr Karolina Zwolak (Pologne) | (2018-2023) |
| 3. Membres ès qualité : | |
| Dr Vicki Ferrini (USA) (<i>Président du SCRUM</i>) | |
| M. Thierry Schmitt (France) (<i>Président du TSCOM</i>) | |
| M. Hyun-Chul Han (République de Corée) (<i>Président du SCUFN</i>) | |
| Dr Hyo Hyun Sung (République de Corée) (<i>Président du SCOPE</i>) | |
| M ^{me} Jennifer Jencks (Etats-Unis) (<i>Directrice du DCDB de l'OHI</i>) | |
| * Membres servant pour un second mandat de cinq ans. | |
| 4. Secrétaire : | |
| M. David Wyatt (OHI) | (2015-2020) |

NOTE : les membres des Secrétariats de l'OHI et de la COI sont des membres permanents sans droit de vote au sein du Comité.